

La Chapelloise #2

Avant de rédiger cette seconde lettre aux Chapellois, l'équipe municipale a profité de l'été pour prendre en main les dossiers prioritaires de la commune. La rentrée a été mouvementée. Plusieurs faits et événements doivent être portés à votre connaissance.

Alors que le besoin de forces vives est plus que jamais nécessaire devant l'important chantier de réhabilitation de la commune, le conseil enregistre trois nouvelles démissions : celles de Mmes Christiane BERSOUX et Sylvie GAGNEUX et de M. Don Jacques ANDREANI. Les démissions ne pénalisent pas que l'équipe en charge de la commune, mais également tous les électeurs qui avaient fait confiance aux élu(e)s.

Ces 3 démissions supplémentaires rendent nécessaire la tenue d'élections partielles, qui se dérouleront les dimanches **29 novembre** et **6 décembre 2020** (si 2e tour), toujours dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

Toute bonne volonté est la bienvenue, le travail ne manque pas. Les candidatures doivent être déposées en préfecture les **9 et 10 novembre 2020**. Toutes les modalités sont affichées en mairie et sur les panneaux municipaux. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact auprès de la mairie ou de la préfecture de la Creuse.



Budget & finances

Au 14 octobre 2020, la trésorerie de la commune affichait : 1.230 €.



Notre commune a été officiellement mise en demeure d'honorer 2.000 € d'impayés correspondant aux frais de fonctionnement scolaires de Saint-Sébastien pour l'année 2018/2019, auxquels s'ajoutent ceux de 2019/2020, soit 4.000 € en tout. Un accord a été trouvé auprès de la mairie de St-Sébastien et un échéancier a été mis en place pour 2021.

L'équipe municipale précédente avait aussi contracté un emprunt de trésorerie de 10.000€ qui devra être remboursé au plus tard en avril 2021, et pour lequel nous payons évidemment des intérêts.

Au cours de ces derniers mois, nous avons pu affiner l'analyse du budget 2020. Comme vous l'avez compris, l'héritage est particulièrement lourd. Nous constatons avec amertume qu'aucun investissement, aucune réfection de voirie, aucun changement de pièces actuellement défectueuses du réseau d'eau potable ne pourra être effectué avant le remboursement des diverses créances communales, en 2021. En effet :

- ✓ nous avons dû reporter tous les travaux prévus par la précédente mandature. Par quel miracle aurions-nous pu honorer leur règlement ? Plus inquiétant, certaines urgences ne peuvent être assurées : changement de lampadaires, voie de Sibilot défoncée, changement de pièces défectueuses sur les réservoirs de Coculet et de la Vaudelière, ainsi qu'au captage.
- ✓ la commune continuait par ailleurs de payer l'assurance d'un garage vendu en janvier 2019, ainsi que 21,60€/mois la ligne téléphonique de la salle Aristide CARTEAU, qui ne fonctionnait plus depuis plusieurs mois, voire plusieurs années (ligne aérienne cassée, prise intérieure corrodée).
- ✓ le photocopieur en location aura coûté plus de 10.000 € à la commune.
- ✓ il est enfin à noter que lors de notre arrivée, le contrôle technique du véhicule communal C15 n'avait pas été effectué, et que la vignette d'assurance n'était pas à jour.

Il sera nécessaire de rétablir une gestion financière stable et efficace pour l'exercice budgétaire communal 2021 (qui sera le premier de la nouvelle équipe municipale).

A ce jour, la commune a reçu 1.050 € de dons de particuliers que nous remercions chaleureusement. Nous tenions aussi à remercier tous ceux qui ont contribué à l'amélioration des conditions de travail du cantonnier en donnant des outils (marteau, caisse à outils, clés à molette, scie sauteuse, fourche, etc) ou des matériaux (enduit, peinture, tommettes, plan de travail). Toute participation financière, matérielle ou humaine est la bienvenue pour nous aider à sortir la commune de ces difficultés financières invraisemblables.

Eau & assainissement

Depuis le début de la mandature, nous axons nos efforts sur l'eau et l'assainissement qui comme vous le savez restent en situation critique :

1/ **La station d'épuration** ne fonctionnait plus depuis au moins mars 2020. Nous avons procédé à sa vidange, à la remise en fonctionnement des pompes sur leur axe, au débouchage des canalisations obstruées par manque d'entretien et à des travaux bénévoles de fluidification de l'écoulement vers les bacs à roseaux. La station d'épuration est par conséquent à nouveau opérationnelle depuis le 14 octobre 2020. Six jours plus tard, la visite annuelle du technicien du département a donné entière satisfaction. Le compte-rendu d'intervention est disponible en mairie.

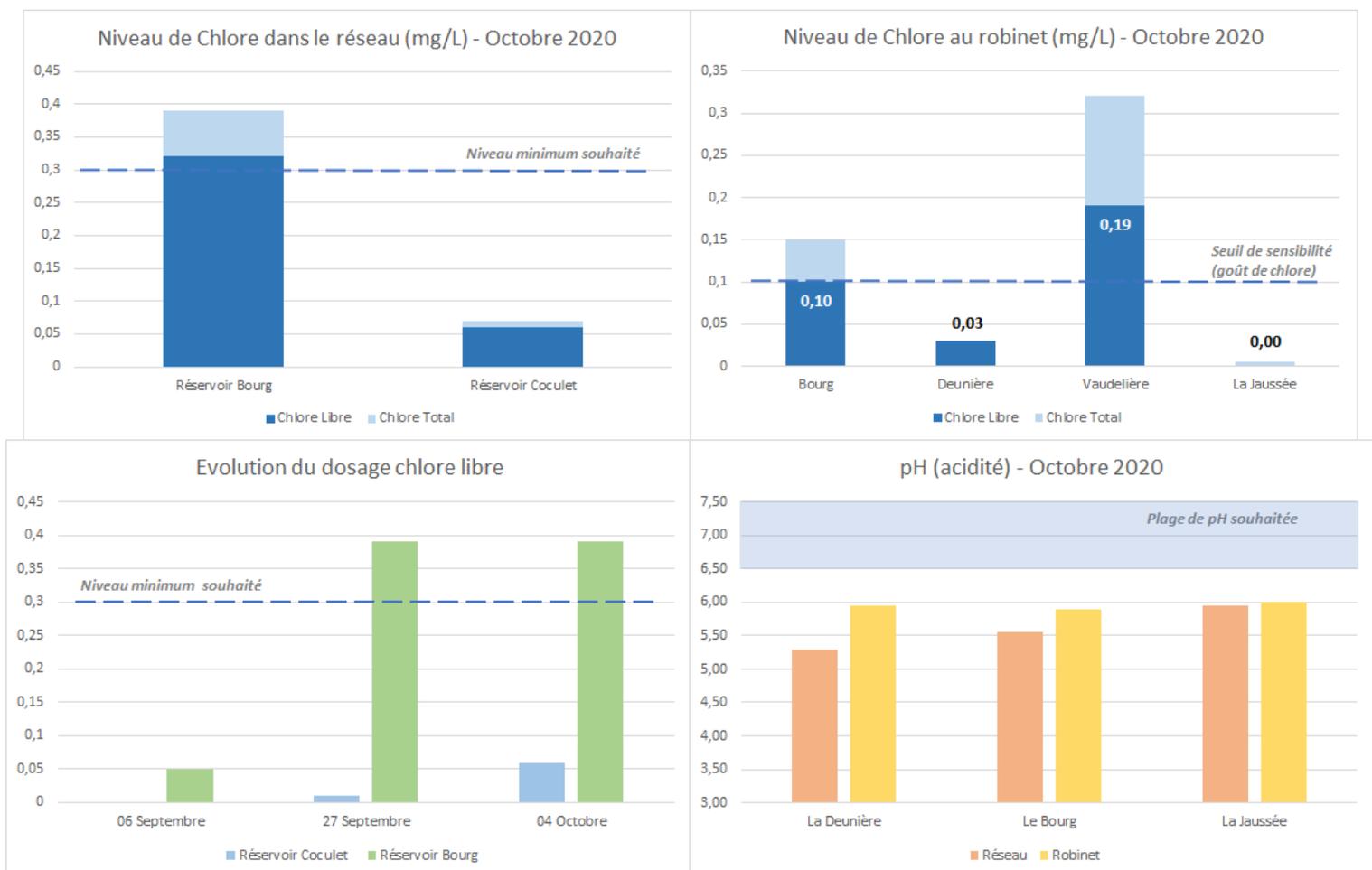
Au sujet des eaux usées, nous vous rappelons qu'il est impératif de ne rien jeter d'autre que du papier dans vos toilettes afin de ne pas obstruer les canalisations d'assainissement. Un gond de porte en plastique a en effet été retrouvé dans la canalisation principale, empêchant l'écoulement normal des eaux usées. Nous avons par conséquent été contraints de refaire cette portion de canalisation par nos propres moyens, vu le manque de trésorerie.

2/ Pour la **distribution de l'eau potable** dans la commune, nous avons mis en évidence 3 priorités :



- ✓ trouver et réparer les fuites sur le réseau, principalement concentrées sur les secteurs du Petit Josnon et du Bourg.
- ✓ maintenir une qualité sanitaire acceptable malgré l'acidité naturelle de l'eau captée¹ et le besoin de chloration pour éliminer les bactéries.
- ✓ réserver les sommes perçues par la vente d'eau et l'abonnement d'assainissement pour la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Pour rappel, le réseau d'eau date de 1956.

3/ Dans le cadre du contrôle régulier de la **qualité d'eau communale**, et parce que la trésorerie communale ne nous permet aucun investissement, M. BONNEFONT, 1er adjoint, a acheté sur ses fonds propres un pHmètre ainsi qu'un photomètre pour en faire don à la commune. Les premières analyses que nous avons réalisées confirment les précédentes analyses de l'A.R.S., qui nous fournit par ailleurs des relevés bactériologiques et CVM² précis. Vous trouverez ci-dessous les diagrammes indicateurs de la qualité de l'eau communale au regard des analyses que nous avons réalisées sur la période du 23 août au 4 octobre 2020.



¹ : L'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) nous a par ailleurs confirmé mi-septembre que l'eau communale était parfaitement consommable. Voici la conclusion du rapport que vous allez recevoir avec votre facture d'eau :

Eau de bonne qualité bactériologique. Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb). La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.

² : CVM = Chlorure de Vynile Monomère. Microparticules issues de la détérioration des canalisations en PVC. Notre attention doit être portée sur les portions du réseau d'eau desservant Puyrageat et l'Age-Boireau.

4/ **Les purges du réseau** d'eau potable ont été réalisées au Goux le 24 septembre et à la Deunière le 4 octobre 2020. La purge et le nettoyage du réservoir de Coculet sont à planifier après les élections. D'autres purges restent à programmer. Nous avons pu constater que certaines vannes du réseau étaient enfouies sous le bitume (!), d'autres grippées et donc non manipulables, ce qui ne facilitera pas les manoeuvres de purge dans certains secteurs de la commune. Plusieurs compteurs d'eau ont été changés et quelques fuites réparées sans occasionner de frais pour la commune.

5/ Au sujet de la **turbidité de l'eau**, la principale cause semble avoir été mise en évidence et traitée au niveau du captage à l'occasion des pluies de fin septembre, puis contrôlé lors des fortes pluies d'octobre. Vous devriez pouvoir constater une nette amélioration au robinet, même lors de fortes pluies. Cela dit, les causes de turbidité sont multiples et nous vous saurions gré de nous faire part de vos remarques si l'eau redevient ponctuellement trouble. Il reste des fuites sur le réseau et donc des entrées possibles d'éléments générateurs de turbidité.

Pour conclure sur ce sujet essentiel de l'eau communale, nous avons par ailleurs profité du mois de septembre pour rencontrer plusieurs **professionnels de l'eau** tels que l'Office Internationale de l'Eau, le Conseil Départemental de la Creuse, l'A.R.S., les élus et présidents de 2 syndicats d'eau des communes voisines, les fontainiers de Bazelat et de Fresselines, ainsi que les entreprises Miane & Vinatier, Infralim, Frans Bonhomme, Demussi, Evolis, SEELEC et Dupré assainissement.

Mesures sanitaires

En raison des conditions sanitaires, la préfecture recommande d'annuler la **cérémonie du 11 novembre** (6 personnes maximum). La gerbe de fleur traditionnelle, offerte par Les Serres de La Chapelle, sera déposée au pied du monument aux morts.

Rappel réglementaire

La Creuse reste pour le moment en état d'urgence sanitaire "simple" face à la pandémie, mais il convient d'avoir présent à l'esprit que la hausse du nombre de cas augmente. Nous n'avons pas à ce jour de difficulté du côté des prises en charge médicales, mais là encore la situation se dégrade progressivement et nécessite une mobilisation de tous les instants. Nous vous rappelons l'importance d'appliquer strictement les mesures barrières car chacun, s'il est positif, doit limiter le nombre des cas contacts dans son entourage et évidemment *in fine* le nombre de cas positifs.

Dans l'ensemble du département de la Creuse les dispositions suivantes s'appliquent :

- ✓ Toute personne de 11 ans ou plus doit porter un masque de protection couvrant simultanément le nez, la bouche et le menton, en complément de l'obligation du respect des mesures barrières lorsqu'elle se trouve :
 - dans un rassemblement ou regroupement de plus de 6 personnes sur la voie publique, lorsqu'il reste autorisé par le décret en vigueur ;
 - dans les cimetières, marchés de plein air, les brocantes, braderies et vide-greniers, que ces marchés ou événements assimilés soient organisés de manière récurrente ou ponctuelle, qu'ils soient alimentaires ou non ;
 - aux abords (dans un rayon de 50 mètres environ) :
 - ▶ des crèches et des établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) et d'enseignement supérieur ;
 - ▶ des gares ferroviaires et routières ;
- ✓ L'obligation du port du masque prévue par l'arrêté en vigueur ne s'applique pas :
 - aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation et qui mettent en œuvre les mesures sanitaires de nature à prévenir la propagation du virus ;
 - aux personnes pratiquant des activités physiques ou sportives (vélos, trottinettes, joggeurs...).

La Chapelle, en bref !

Action bénévole

La 1^{er} demi-journée d'action bénévole a été une réussite avec la participation de 35 d'entre vous. Plusieurs secteurs de la commune ont été nettoyés. La 2^e demi-journée, dans le cadre des Journées du Patrimoine, a permis de nettoyer 2 lavoirs communaux, au Bourg et à la Jausmée.



Chantier Eoliennes

Les travaux d'implantation des éoliennes E3 et E4 ont commencé le 14 septembre sur le secteur de Peston-La Deunière. Se reporter au bulletin ci-joint de l'entreprise Aventron pour plus d'informations.

Boîte à idées

La boîte à idées est toujours disposée à la mairie. Tous les messages déposés ont été pris en compte et nous vous remercions pour vos propositions constructives. En cas de besoin, Mme la Maire reste à votre disposition en mairie sur rendez-vous.

Accès aux PMR

L'homologation pour l'accessibilité des personnes handicapées arrivait à échéance le 1^{er} janvier 2015. Cette date limite a été reportée au 1^{er} janvier 2021, mais aucuns travaux n'ont été réalisés. La collectivité, via son conseil, fera de l'accessibilité une de ses priorités en 2021 (boulangerie, épicerie, église).

Dépôt d'ordures

Pour garder un cadre agréable, propre et accueillant dans notre commune, nous rappelons que tout dépôt sauvage d'ordures est interdit, notamment à côté du conteneur à verre. Les déchèteries de Dun, la Souterraine et Eguzon sont à votre disposition.

Ancienne salle du conseil

Mme AMIGO a rendu à son initiative les clés de l'ancienne salle de réunion. Cette dernière a été réhabilitée par le nouveau cantonnier M. WINLING, à qui nous souhaitons la bienvenue, ainsi que par des conseillers et habitants bénévoles. Nous les en remercions.

Cette salle servira à abriter toutes les archives stockées jusqu'alors de manière éparse, dans des endroits humides et non sécurisés. Elle fera aussi office de bureau du maire.

Salle de mariage

Pour information, le montant de la rénovation de la salle de mariage et de conseil s'élève à **42.205€**, peinture non comprise. Des travaux sont encore en cours pour la finaliser.

Repas des aînés

En raison du contexte budgétaire, de la crise sanitaire, de l'évolution incertaine de la pandémie et des préconisations strictes de l'Etat pour les manifestations en milieu clos, la commune a décidé d'annuler le traditionnel repas de fin d'année de nos aînés. Nous ferons notre possible pour tout de même offrir un panier garni qui sera porté à domicile à nos aînés, dans le strict respect des mesures barrières. Rendez-vous est pris pour l'année prochaine.

Recyclage

Le 1^{er} septembre, l'ensemble du territoire d'Evolis 23 est passé à l'extension des consignes de tri. À partir de cette date, tous les emballages plastiques peuvent être recyclés dans le bac jaune. Dans ce contexte de valorisation des déchets recyclables, la commune a mis en place un partenariat hebdomadaire avec Les Serres de La Chapelle.

Comités communaux

Les comités communaux sur **l'eau et l'assainissement** ainsi que sur **la botanique et le fleurissement** se sont respectivement réunis à la mairie les 12 septembre et 10 octobre 2020. Votre participation et votre implication ont encore été au rendez-vous et c'est encourageant pour l'avenir de la commune. Les prochains comités communaux ainsi que la réunion avec les agriculteurs pourront se tenir cet hiver après les élections partielles.

Le conseil n'a pas encore pu mettre en place la retransmission des conseils municipaux en vidéo, et dans la mesure du possible, en direct sur Internet. Les urgences administratives et techniques se sont enchaînées depuis juillet. Nous espérons que le comité **Informatique et Internet** prendra ce dossier en charge après les élections partielles.

Le comité **lien social et solidarité** aura lieu lundi 2 novembre à 20h dans la salle Aristide CARTEAU.

Toutes les personnes souhaitant travailler autour de ce projet sont les bienvenues. Il s'agira de réfléchir ensemble sur le lien social dans notre commune. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'harmonie sociale et de lutte contre l'isolement.

Requête en justice

La requête de protestation électorale de Monsieur Martinet qui visait à annuler les élections municipales du premier et du second tour a été rejetée par le Tribunal administratif de Limoges début octobre. L'équipe élue reste donc logiquement en place.



En attente de jours meilleurs, prenez bien soin de vous !

La mairie est ouverte au public :

- lundi de 9h à 12h et de 14h à 16h
- mardi de 9h à 12h
- jeudi de 9h à 12h

En cas d'urgence :

Madame la Maire : 06 75 52 37 38
 1er Adjoint : 06 70 12 40 27
 Le secrétariat : 05 55 63 53 85